

Commune de Montferrand

Procès – verbal de réunion

Séance du 12 juin 2017 à 20h30

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 12

Date de convocation : 07-06-17

L'an deux mil seize et le douze du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes CASTOR Christelle, FAURE-CABANE Magali, GAIANI Anne, Mrs BERNIER Jean-Paul, BONDOUI Régis, CLIMENT Jean-Marie, DARCOS Nicolas, PERALTA François, PRIZZON Charles, QUINTA Régis, ROGER Robert .

Excusés : Mme ANTONY Isabelle, Mr RIVIERE Philippe

Secrétaire de séance : Mr QUINTA Régis

Point 1 : Régime indemnitaire du personnel de la fonction publique territoriale RIFSEEP - Présence des conseillers : compte tenu des liens personnels unissant un conseiller avec un agent communal, Monsieur Charles Prizzon n'assiste pas au débat concernant ce point - Présentation de la nouvelle réglementation concernant le régime des indemnités du personnel communal en complément du traitement indiciaire. La totalité des primes précédentes à l'exclusion des primes liées à l'horaire (exemple heures supplémentaires) sont remplacées par un nouveau régime prenant en considération la fonction, les sujétions, l'expertise, l'engagement professionnel. L'objectif est de permettre aux décideurs de mieux valoriser le travail effectué et d'encourager la motivation au travail. Les textes réglementaires instaurant ce nouveau dispositif datent de 2014 et la préfecture a encouragé les communes à passer dans le nouveau système courant 2017. Le RIFSEEP comprend 2 parties : IFSE (indemnité pour la fonction, la sujétion et l'expertise) et CIA (complément indemnitaire annuel). IFSE : La méthode utilisée correspond à analyser les fiches de poste du personnel et à accorder un niveau de prime hiérarchisée par comparaison des emplois entre eux. L'appréciation portera sur la montée en compétences, la capacité à gérer un événement exceptionnel et à améliorer l'activité. L'évaluation sera revue au moins tous les quatre ans. Présentation d'un tableau de fourchettes de primes par catégories de fonction. CIA : Prime facultative, non reconductible d'une année sur l'autre appréciée à partir d'un entretien professionnel annuel. Un catalogue de critères à mettre en place permettra de constituer une grille d'évaluation. Après débat, la mise en place du nouveau régime indemnitaire est adoptée avec 10 votes "pour " et 1 abstention, aux conditions suivantes : ne s'applique pas aux contractuels ; maintien du niveau de primes actuel pour le personnel en bénéficiant ; mise en place IFSE et CIA ; modulation des primes par catégories de fonctions.

Point 2 : rétractation sur candidature auprès de la SAFER pour l'acquisition de terres agricoles – Suite aux échanges avec la SAFER Midi-Pyrénées et le candidat à l'acquisition de la parcelle ZP 11, lieu-dit « Mandore », compte tenu qu'il n'est pas possible d'allotir l'ensemble immobilier, objet de la vente, Mr le Maire propose que la commune se désiste du projet d'acquisition de la parcelle ZP 11 à la condition suivante : inscription d'une servitude de passage, sur cette parcelle, pour l'alimentation électrique d'une éventuelle zone photovoltaïque dans le secteur. Adopté à l'unanimité.

Point 3 : renouvellement bail de location du garage avec Mme Elise LASSALLE - Monsieur le Maire propose de renouveler, pour trois ans, le bail de location avec Mme Elise Lassalle pour le bâtiment de 80 m2 sis chemin de l'Ecluse, pour un loyer annuel de 625,00 €. Adopté à l'unanimité.

Point 4 : avenant marché commandes groupées CCCLA pour l'élaboration du plan local d'urbanisme - Compte tenu que la révision du SCOT Pays Lauragais a pris du retard, Mr le Maire informe qu'il est nécessaire de passer un avenant pour prolonger le délai d'exécution de la mission. Cet avenant ne modifie nullement les autres clauses du marché. Adopté à l'unanimité.

Point 5 : coupure de l'éclairage public - Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, Mr le Maire propose d'interrompre l'éclairage public, de 23h45 à 5h30 pour une période d'essai allant jusqu'au passage à l'heure d'hiver, sur tous les secteurs de la commune équipés de système filaire. Cette décision sera mise en place définitivement si les résultats sont probants. Adopté à l'unanimité.

Point 6 : avenant au marché de travaux de toiture à St Pierre - décision modificative - Des travaux complémentaires sont nécessaires pour supprimer les cheneaux encaissés et fabriquer un support de cheneaux façon chanfrein pour un montant de 1.397,98 € TTC. Le devis de l'entreprise Cravero s'élève à 2.052,72 € TTC pour l'installation des gouttières du pluvial. Monsieur le Maire propose d'accepter les travaux complémentaires d'un montant de 1.397,98 € TTC, les travaux d'installation des cheneaux d'un montant de 2.052,72 € TTC, ainsi que la décision modificative suivante : Opération n° 1010 – réhabilitation mairie : C/ 21311 - Hôtel de ville : - 2. 500,00 €. Opérations 1012 – toiture église/chapelles/presbytère : C/ 21318 – autres bâtiments publics : + 2.500,00 €. Adopté à l'unanimité.

Point 7 : projet lotissement Peyre-Clouque - Le Cabinet CETUR a estimé le montant total des travaux qui s'élèverait à +/- 800.000 €, soit +/- 36.000 € la parcelle (entre 700 et 1.000 m2). L'étude se poursuit en tenant compte des contraintes physiques (propriétaires riverains, proximité de la STEP, topographie,...).

Point 8 : bulletin municipal – la dernière « relecture » se fera le 18 au plus tard, l'impression sera réalisée le 19. Dès le 24, les bulletins seront prêts pour la distribution dans chaque foyer.

Point 9 : questions diverses

x prochaine rentrée scolaire : 91 enfants devraient faire leur rentrée en septembre, ce qui permet le maintien du quatrième poste. Lors du prochain conseil d'école, sera évoqué le retour à la semaine des 4 jours. La décision finale appartenant au directeur départemental de l'Éducation Nationale, il sera nécessaire d'uniformiser les rythmes scolaires sur l'ensemble du territoire de la CCCLA. Le terrain jouxtant l'école a été ensemencé, une rampe d'accès sera réalisée par l'entreprise S2GP pour un montant de 1600 €. Renseignements vont être pris pour le coût de cages de football.

x Plate forme Canal du Midi : dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance, les réunions étant de plus en plus espacées, une plate-forme informatique est mise en place pour faire connaître toutes les « connexions » locales avec le Canal : objectifs collectifs, priorités,...

x Débit internet : suite au courrier collectif en recommandé avec AR, Orange a réagi et informé que le booster de Naurouze était effectivement à saturation. Le souhait de ce responsable serait que la collectivité amène le Très Haut Débit (THD) jusqu'au booster. Un courrier résumant cet entretien téléphonique doit être adressé en mairie. Aucune réception à ce jour.

x Tournées des déchets : M. le Maire a participé aux tournées de ramassage des déchets en sacs noirs (33 kms) et en caissettes jaunes (+ de 100 kms). Après cette expérience, des aménagements seront à réfléchir pour diminuer le coût des collectes.

x Un article sur le bulletin municipal a été modifié à la demande de M. le Maire après un vif échange avec son auteur.

La séance est levée à 0 h 30.

Le Maire,
Ch. PRADEL

